

flanc du promontoire escarpé qu'on nomme la pointe du Diamant, afin de diriger du sommet, une reconnaissance sur le point qu'ils devaient attaquer. Cette tâche n'était pas aisée, et les deux jeunes gens eurent à lutter contre les nombreux obstacles de cette région abrupte et sauvage. Pourtant ils trouvèrent une trace de nègres qui les conduisit par de nombreux et pénibles détours à travers les halliers jusqu'à l'extrémité du cap. Les officiers évitèrent avec soin de se montrer à la crête du morne où ils auraient été infailliblement aperçus par les vigies du poste anglais, et furent assez heureux pour trouver, au bout du promontoire, un petit fourré de goyaviers sous lequel ils purent se reposer des fatigues de la route et s'abriter des rayons du soleil déjà élevé au dessus de l'horizon.

Du lieu où ils étaient cachés, les deux marins, en écartant quelques branches, découvraient parfaitement la cime du rocher du Diamant. A l'aide de leurs lunettes, ils purent compter la quantité de canons qui armaient le poste, leur position, le nombre d'hommes constituant la garnison et le plus ou moins de discipline et de vigilance qui y régnaient.

➔ Nous commençons aujourd'hui, dans la partie musicale de notre feuille, la publication d'un set de valse par STRAUSS, intitulé : "LES ROSES." Nous sommes forcés de ne donner que quatre pages aujourd'hui ; mais nous publierons huit pages Jeudi prochain.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE MENESTREL paraît tous les Jedis. Il se compose de vingt pages, grand octavo, dont seize sont exclusivement consacrées à la partie Littéraire, et les quatre dernières à la Musique. L'année sera divisée en trois volumes, dont deux de Littérature, de 416 pages chaque, et un de Musique, de 208 pages.

Les conditions sont, outre les frais de poste, de TROIS PIASTRES par année, payable par semestre et d'avance. Cette dernière condition est de rigueur. On ne peut souscrire pour moins d'une année.

Toutes communications doivent être adressées, franchises de port, à PLAMONDON et CIE., Rédacteurs-Propriétaires, Bureau, à l'encoreure des Rues du Parloir et des Jardins, vis-à-vis la Chapelle des Dames Urulines, Haute-Ville.

Les Messieurs suivants qui ont bien voulu se charger de l'Agence du Ménestrel, sont autorisés à recevoir les noms des souscripteurs, à percevoir le montant de l'abonnement, et à en donner des reçus en conséquence.

- |       |                           |                                  |
|-------|---------------------------|----------------------------------|
| M. M. | G. N. Gosselin,           | Au Bureau de l'Aurore, Montréal. |
|       | J. Bte. Saint-Denis,      | Saint-Hyacinthe.                 |
|       | Louis Berlinguet,         | Boucherville.                    |
|       | H. Garneau,               | Rivière du Loup (en haut).       |
|       | Antoine Bureau,           | Trois-Rivières.                  |
|       | Louis Balté,              | Deschambault.                    |
|       | Wolfred Launière,         | Saint-Michel.                    |
|       | George Tanguay,           | Saint-Gervais.                   |
|       | George Couillard, E. D.   | Saint-Thomas.                    |
|       | T. Chapais, N. P.         | Rivière-Ouelle.                  |
|       | Horace Pinet, N. P.       | Kamouraska.                      |
|       | Cléophe Cimon, N. P.      | Malbaie.                         |
|       | Arthur Chamberland, N. P. | Rivière du Loup (en bas).        |
|       | J. B. Beaulieu, N. P.     | Kakouna.                         |

PLAMONDON et CIE., Rédacteurs-Propriétaires.

Imprimé par STANISLAS DRAPEAU, Bureau du Ménestrel.